

Note : Ce tableau pourrait faire l'objet d'ajustements.

ABOLITION DES FRAIS FACTURÉS AUX PERSONNES ASSURÉES

	Ce qui ne peut plus être facturé aux patients depuis l'abolition des frais accessoires	Frais qui peuvent être chargés aux patients parce qu'il ne s'agit pas de frais accessoires ou qu'ils font référence à un service non couvert
Prélèvements et laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> Prélèvements sanguins ou de tissus biologiques (sécrétion, urine, selle, etc.) réalisés dans un cabinet de médecins par son personnel <p>EXCEPTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Transport des échantillons biologiques (autre que le sang) – maximum de 5 \$ Transport des échantillons biologiques (avec le sang) – maximum de 15 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> Prélèvements sanguins ou de tissus biologiques (sécrétion, urine, selle, etc.) réalisés à l'intérieur du cabinet de médecin par un tiers si ces services sont rendus de manière autonome, clairement identifiés et facturés directement par ce tiers Prélèvements sanguins ou de tissus biologiques (sécrétion, urine, selle, etc.) réalisés à l'extérieur du cabinet où exerce le médecin Analyses de laboratoires par un professionnel non rémunéré par la RAMQ

<p>Procédures et interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Infiltration articulaire (ex. : cortisone) • Infiltration facettaire intra-articulaire • Chirurgies assurées par la RAMQ • Vasectomie • Procédures ou chirurgies cutanées avec ou sans anesthésiant (abcès, tumeur, kyste, plaie, fistule superficielle ou profonde, glandes sudoripares, avec ou sans greffe, débridement de plaie, réparation de lacérations cutanées, etc.) • Endoscopie (gastroskopie, uroscopie, rhinoskopie, laryngoskopie, arthroscopie, coloscopie, bronchoscopie, etc.) • Médicaments et agents anesthésiques utilisés lors de la dispensation <u>d'un service assuré</u> • Azote liquide pour cautérisation de diverses lésions de peau : verrues, tétines, kératose, etc. • Immobilisation « taping », plâtre et attelle (sauf pour les plâtres de gamme pour lesquels des frais équivalents à la différence de coût avec le plâtre de base sont chargés aux patients) • Pose d'un stérilet (La patiente se procure son stérilet de cuivre en pharmacie sauf lorsque relié à une procédure d'IVG réalisé dans une clinique identifiée où il est alors fourni par le réseau. Les stérilets hormonaux sont assurés par le Régime général d'assurance médicaments du Québec.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chirurgies non assurées par la RAMQ (ex. : chirurgie esthétique)
<p>Examens physiques et tests</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examens simples (strep test, urine [bâtonnet], glycémie, etc.) • Examen physique réalisé par un médecin payé par la RAMQ (l'examen est un service assuré) • Allergènes pour test de sensibilité • Injection d'allergène en cure de désensibilisation (Le patient se procure l'allergène en pharmacie) 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen physique réalisé par un médecin pour des fins d'emploi ou d'assurance

<p>Services professionnels autres que médicaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Services professionnels réalisés à l'intérieur du cabinet de médecins s'ils sont rendus par un professionnel ayant un lien d'emploi avec le cabinet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Services professionnels rendus par un professionnel autre qu'un médecin, dentiste, optométriste et pharmaciens : <ul style="list-style-type: none"> • À l'intérieur et à l'extérieur du cabinet si ces services sont rendus de manière autonome et facturés directement à la personne assurée par ce professionnel incluant la vaccination
<p>Vaccination</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vaccination dans le cadre du Programme québécois d'immunisation (ex. : vaccins du calendrier régulier d'immunisation, vaccins contre la grippe pour les personnes atteintes de certaines maladies chroniques, vaccins pour les enfants) • Vaccination non couverte par le Programme québécois d'immunisation (ex. : vaccins contre le zona, vaccins contre la grippe pour les personnes qui ne sont pas considérées à risque). Le patient doit se les procurer en pharmacie communautaire. <ul style="list-style-type: none"> • Voir exception colonne de droite 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite et vaccins du voyageur (sauf pour les vaccins fournis par les directions de santé publique); • En cabinet de médecins : vaccination couverte ou non par le Programme québécois d'immunisation offerte par un professionnel autonome (ex : infirmière) et sans lien d'emploi avec le cabinet, clairement identifié. Lorsque le vaccin est fourni par une Direction de santé publique, seul l'acte peut être facturé (pas le produit). • En pharmacie : vaccination couverte ou non par le Programme québécois d'immunisation. Lorsque le vaccin est fourni par une Direction de santé publique, seul l'acte peut être facturé (pas le produit).
<p>Imagerie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Radiographie simple (thorax, os, colonne, tête, etc.) en laboratoire d'imagerie médicale • Mammographie • Mammographie de dépistage réalisée dans des cliniques accréditées par la Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) • Échographie réalisée par un radiologiste 	<ul style="list-style-type: none"> • Échographies de toutes sortes réalisées par un médecin autre que radiologiste • Scan • Résonance magnétique • Mammographie de dépistage réalisée dans des cliniques non accréditées par la Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) • Échographie de surface pour fin non diagnostic
<p>Ophthalmologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gouttes oculaires de toute nature (mydriatique, anesthésiques et autres) • Rétinophoto, tomographie en cohérence optique (OCT.) pour les 7 pathologies assurées, biopsie d'œil, extraction de cataracte (conventionnelle ou laser) <p><i>*Notons que les lentilles souples asphériques sont dorénavant gratuites. Si le patient souhaite obtenir un autre type de lentille, il doit assumer des frais correspondant à l'écart entre le coût de cette lentille et celle qui est gratuite.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Photo de rétine (Optomap) • Chirurgie de la cornée pour correction de problèmes de réfraction (Laser) • OCT pour des pathologies autres que celles assurées. • Échographie de l'œil réalisé par un médecin autre que radiologiste • Biométrie de l'œil

Optométrie	<ul style="list-style-type: none"> Gouttes oculaires de toute nature (mydriatique, anesthésiques et autres) 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services non assurés
Dentisterie	<ul style="list-style-type: none"> Chirurgie maxillo-faciale; morphologie des mandibules pour chirurgie maxillo-faciale Anesthésie générale pour enfants avec problèmes majeurs de dentition Agents anesthésiants pour la clientèle assurée, notamment les enfants de moins de 10 ans (ex. : protoxyde d'azote pour sédation consciente) 	<p>Le programme de soins dentaires est un programme restreint où rien n'est assuré sauf exception, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Enfants moins de dix ans Prestataires d'aide financière de dernier recours
Pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> Test réalisé en pharmacie pour la mesure de l'INR (anticoagulothérapie) <p><i>*Notons que les bandelettes sont dorénavant couvertes par le Régime général d'assurance médicament à compter du 26 janvier 2017.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise des médicaments sous pilulier à la demande du patient lorsque non requis cliniquement (hors règle 24) Vaccination couverte ou non par le Programme québécois d'immunisation. Lorsque le vaccin est fourni par une Direction de santé publique, seul l'acte peut être facturé (pas le produit). Prélèvement sanguin et autre prélèvement biologique effectué par l'infirmière de la pharmacie
Administration et soutien	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture de dossier dans un <u>cabinet de médecins</u> Formulaire pour médicament d'exception 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport pour assurances (examen physique) Rapport pour la SAAQ pour le permis de conduire (examen physique) Rendez-vous manqué (sans annulation de 24 h) par le patient (permise selon les critères du Collège des médecins du Québec) Copie de dossier, photocopie, copie de CD, transfert de dossier, télécopie

* Ce tableau présente les principaux éléments touchés par la mise en application du Règlement sur l'abolition des frais accessoires.

